

Mini-stage découverte professionnelle

Explorer un métier pour bien s'orienter :

(Art L.332-3-1, L.332-3-2, L.124-3-1 du code de l'éducation, Art L.4153-1 du code du travail)

Vous souhaitez découvrir un métier ou plusieurs, vous immerger en entreprise et découvrir son fonctionnement, les Chambres de Commerce et d'Industrie valident votre convention de stage pour la période d'observation en entreprise.

Mode d'emploi :

- Stage de 1 à 5 jours en entreprise, association, administration, collectivité, profession libérale
- Pour les collégiens (4^{ème}, 3^{ème}) et lycéens pendant les vacances scolaires
- Pour les étudiants en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances

Il est possible de faire plusieurs stages pour découvrir différents métiers dans la limite de la moitié des vacances scolaires.

Il est possible de réaliser plusieurs stages dans une même entreprise pour découvrir plusieurs métiers à condition de respecter l'alternance entre semaine de stage et semaine de vacances.

Pour le suivi de ses démarches d'orientation, le jeune est invité à informer son professeur principal de la réalisation de ce stage.

Vous trouverez en annexe des modèles de documents (attestation de stage, fiche d'évaluation du jeune et auto évaluation de mon mini stage), ces documents sont à conserver par le stagiaire.

Vous avez trouvé une entreprise d'accueil ? **La Chambre de Commerce qui validera votre convention de stage est celle du département du lieu d'exécution du stage.**

Nous vous invitons à :

1 - Complétez toutes les rubriques, imprimez et signez la convention (pages 1 à 4)

2 - Complétez, imprimez et signez le questionnaire individuel (obligatoire) pages 5 et 6

Ce questionnaire doit être complété par le stagiaire.

Il est obligatoire pour la validation administrative du stage de découverte.

Ce questionnaire est commun à toutes les actions soutenues par le Fonds Social Européen (notamment auprès des demandeurs d'emploi) et les questions sont donc génériques.

3 - Envoyez votre dossier complet comprenant :

- **la convention intégralement complétée et signée par toutes les parties**
- **le questionnaire individuel complété et signé par le stagiaire**
- **l'attestation d'assurance du stagiaire (Responsabilité Civile et Individuelle Accident)**

15 jours minimum avant le début des vacances scolaires par mail à :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AIN

si votre stage se déroule dans l'Ain

ministage@ain.cci.fr

Votre contact : Sandrine PAGNEUX

Tél : 04.74.32.13.00



A réception du dossier complet, votre convention sera validée par la Chambre de Commerce et un retour vous sera fait par mail. Le stage pourra alors être réalisé.

Aucune convention de stage ne pourra pas être validée une fois que le stage a débuté.

La CCI de l'Ain se dégage de toute responsabilité en cas de présence d'un jeune dans une entreprise sans convention validée par son Pôle Orientation - Apprentissage.

**CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES MINI STAGES DECOUVERTE :
PERIODES D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

N° _____

(Art L.332-3-1, L.332-3-2, L.124-3-1 du code de l'éducation, Art L.4153-1 du code du travail)

La convention doit être établie, signée par toutes les parties et visée par la Chambre de Commerce et d'Industrie avant le début de la période d'observation. Sans visa, la convention ne pourra pas être exécutée.

Il a été convenu ce qui suit :

Entre l'entreprise,

Représentée par, _____ en qualité de dirigeant

Tél : _____ Mail : _____

SIRET :

Code APE : _____ Effectif de l'entreprise : _____

Adresse :

CP : _____ Ville : _____

Adresse du lieu du stage si différente :

Et le stagiaire : Collégien Lycéen Etudiant,

Prénom et nom :

Né(e) le : _____ Sexe : _____

Tél : _____ Mail : _____

Adresse :

CP : _____ Ville : _____

Représentant légal (si mineur) :

Prénom et NOM : _____ en sa qualité de :

Mail Rep. Légal : _____ Tél Rep. Légal : _____

Adresse :

Etablissement scolaire ou d'enseignement supérieur :

Nom : _____ Commune : _____

Classe fréquentée : _____ Professeur principal : _____

Situation de handicap : OUI NON

Envisagez-vous de signer un contrat en alternance l'année prochaine ? OUI NON

TITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une période d'observation en milieu professionnel au bénéfice du jeune désigné en annexe.

Article 2 - Modalités particulières

Les objectifs et modalités de la période d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique.

Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette période ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - Organisation

L'organisation de la période d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise et le jeune ou son représentant légal si mineur, avec le concours de la chambre consulaire compétente.

Article 4 - Conditions financières

Le jeune qui est sous statut scolaire durant la période d'observation en milieu professionnel, ne peut prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5 - Activité

Durant la période d'observation, le jeune participe à des activités de l'entreprise, en liaison avec les objectifs précisés dans l'annexe pédagogique, sous le contrôle des personnels responsables de son encadrement en milieu professionnel. Il est soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil, notamment en matière de santé, sécurité, d'horaires et de discipline. Le jeune est tenu au respect du secret professionnel.

De même, les parties signataires de la convention s'engagent à mettre en œuvre et respecter les consignes publiées par les services de l'Etat, notamment celles concernant les mesures de prévention des risques de contamination en matière sanitaire.

En application des articles L4153-8 et D4153-15 et suivants du code du travail relatifs aux travaux interdits et réglementés, le jeune, s'il est mineur, ne peut accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est pros crit aux mineurs. Il ne peut ni procéder à des manoeuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6 - Responsabilités

Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1242 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ;
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit "responsabilité civile entreprise" ou "responsabilité civile professionnelle" un avenant relatif à l'accueil du jeune si ce risque n'est pas déjà couvert.

Le représentant légal du jeune contracte une assurance couvrant la responsabilité civile du jeune pour les dommages qu'il pourrait causer ou subir pendant la période d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise, ou sur le trajet menant, soit au lieu où se déroule la période d'observation, soit au domicile.

Article 7 - Accident

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise, les parents ou le responsable légal déclarent l'accident à leurs assureurs respectifs dans les délais contractuels et s'engagent à adresser, pour information, la déclaration d'accident au référent de la chambre consulaire.

Article 8 - Difficultés

Le chef d'entreprise, les parents, le jeune ou son représentant légal s'il est mineur, ainsi que le référent de la chambre consulaire, se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence du jeune, seront aussitôt portées à la connaissance du référent de la chambre consulaire compétente.

Article 9 - Durée

La présente convention est signée pour la durée d'une période d'observation en milieu professionnel qui ne peut dépasser une semaine. Cette période se tient : pendant les vacances scolaires pour les jeunes en classes de 4ème, 3ème, 2nde, 1ère et Terminale, et en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances pour les étudiants

Article 10 - Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies via ce formulaire font l'objet, par le responsable de traitement de la Chambre de Commerce Auvergne Rhône Alpes, d'un traitement informatisé et/ou papier destiné à l'établissement de la convention de stage et à des fins statistiques, et sont conservées pendant une durée de cinq ans.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez accéder aux données à caractère personnel vous concernant, les faire rectifier ou effacer après le délai de prescription de la fin de la convention. Vous disposez également du droit de limitation, de portabilité et, le cas échéant, d'opposition du traitement de vos données. Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le DPO de la Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne Rhône Alpes par mail à dpo@auvergne-rhone-alpes.cci.fr en précisant "Mini stage".

TITRE II - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

A - Annexe pédagogique

Dates de la période d'observation en milieu professionnel : (5 jours de stage maximum)

Du :

Au :

Découverte du métier de

Activités prévues :

Objectifs du stagiaire assignés à la période d'observation en milieu professionnel :

- Valider son projet professionnel
- Confirmer son choix d'orientation
- Etablir un premier lien avec un employeur avant la signature d'un contrat en alternance

Responsable de l'accueil en milieu professionnel (tuteur en entreprise) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

Mail :

HORAIRES journaliers : (5 jours de stage maximum)

	Matin		Après midi		Nombre heures
Lundi	De :	A :	De :	A :	
Mardi	De :	A :	De :	A :	
Mercredi	De :	A :	De :	A :	
Jeudi	De :	A :	De :	A :	
Vendredi	De :	A :	De :	A :	
Samedi	De :	A :	De :	A :	

R
E
G
L
E
M
E
N
T
A
T
I
O
N

La durée de la présence hebdomadaire des jeunes en milieu professionnel ne peut excéder :

- pour les jeunes de moins de 15 ans, 30 heures maximum réparties sur 5 jours et 7 heures maximum par jour
- pour les jeunes de 15 ans et moins de 18 ans, 35 heures maximum réparties sur 5 jours - 7 heures maximum par jour
- pour les jeunes de 18 ans et plus, 35 heures maximum réparties sur 5 jours - 8 heures maximum par jour

Le temps de la pause du jeune en milieu professionnel est égal à :

- pour les jeunes de moins de 18 ans, 30 minutes pour 4h30 de travail
- pour les jeunes de 18 ans et plus, 20 minutes pour 6h00 de travail

Le travail de nuit est interdit de 20h à 6h pour les moins de 16 ans et de 22h à 6h pour les jeunes de 16 ans à moins de 18 ans

Le stage ne pourra pas se dérouler un dimanche ou un jour férié

Avez-vous déjà accueilli des stagiaires dans le cadre des mini stages découverte ? OUI NON

Pour quelles raisons accueillez-vous un stagiaire ? :

- J'ai le projet de recruter en alternance
- Je souhaite accompagner un jeune dans son projet d'orientation (sans recrutement)
- Je souhaite faire connaître les métiers de mon entreprise auprès des jeunes

B - Annexe financière

1 – Assurance obligatoire

Pour l'entreprise

Nom de la compagnie :

Numéro de police (responsabilité civile professionnelle) :

Pour le stagiaire

Joindre obligatoirement l'attestation d'assurance du stagiaire en cours au moment du stage et couvrant les risques Responsabilité Civile (pour les dommages causés par le stagiaire) et Individuelle Accident (pour les dommages subis par le stagiaire). Sans attestation jointe, la convention ne sera pas validée

Nom de la compagnie :

Numéro de police (RC et Individuelle Accident) :

2 – Hébergement : _____

3 – Restauration : _____

4 – Transport : _____

CONVENTION N° _____

Veuillez dater et indiquer le lieu de signature :

Fait à _____, le _____

Le chef d'entreprise Cachet et signature : <input type="checkbox"/> J'accepte que mon entreprise figure dans le fichier des entreprises accueillantes pouvant être transmis aux jeunes en recherche de stage.	Le responsable de l'accueil en milieu professionnel (tuteur) Signature :
Le stagiaire Signature :	Le représentant légal Signature :

Le référent de la chambre consulaire compétente chargé de suivre le déroulement de la période d'observation en milieu professionnel :

Sandrine PAGNEUX

Vu et pris connaissance le :

Questionnaire individuel concernant chaque participant d'une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE+)

- ENTRÉE DANS L'OPÉRATION -

Vous participez à une opération cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE+) sur la période 2021-2027.

Les données contenues dans ce questionnaire sont recueillies pour le compte du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, par le porteur de l'opération bénéficiant du cofinancement du FSE+. Celui-ci s'engage à respecter la confidentialité des informations que vous allez donner. Ces données seront traitées de façon anonyme à des fins de suivi et d'évaluation des opérations soutenues par le Fonds Social Européen.

La Région s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. La Région Auvergne Rhône-Alpes est responsable du traitement de ces données. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné : à la Région, au Commissariat général à l'égalité des territoires et à la Commission européenne.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de limitation du traitement dont vous trouverez les modalités sur la notice qui doit vous être remise par le porteur de l'opération.

Pour la qualité du suivi et de l'évaluation des actions, il est important que vous répondiez précisément à toutes les questions suivantes, en écrivant lisiblement. Pour certaines d'entre elles, vous aurez la possibilité de répondre « Ne souhaite pas répondre ».

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à la notice en annexe de ce document.

Toutes les informations demandées sont à renseigner au regard de **votre situation à l'entrée dans l'action**.

A renseigner par le porteur de projet : CCI Ain

Date d'entrée du participant : [jj/mm/aaaa]

Nom de l'opération FSE+ :

Découverte du monde économique, des métiers, des formations et de l'entrepreneuriat - stage de découverte

I – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT A L'ENTRÉE DANS L'OPÉRATION

Nom (*en capitales*) :

.....

Prénom (*en capitales*)

.....

Date de naissance : (jj/mm/aaaa) Sexe : homme femme

Adresse (n° et nom de rue)

.....

.....

Code postal |__|__|__|__| Commune de résidence :

N° de téléphone mobile : domicile :

Courriel :

II – SITUATION DU PARTICIPANT A L'ENTRÉE DANS L'OPÉRATION

Question 1. Quel est votre statut sur le marché du travail à l'entrée dans l'opération ?

- en emploi (y compris indépendant, chef d'entreprise)
- en recherche d'emploi - depuis moins de 6 mois
- en recherche d'emploi - depuis 6 à 12 mois
- en recherche d'emploi – depuis 12 mois ou plus
- inactif - en formation ou suivant des études
- inactif - ni en formation, ni en enseignement, ni en étude

Question 2. Quel est votre niveau d'instruction (diplôme le plus élevé) ?

- inférieur à l'école primaire, vous n'êtes jamais allé à l'école
- primaire, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} (secondaire 1^{er} cycle), Brevet des collèges, CAP, BEP, 2nde professionnelle (technique cycle court)
- baccalauréat général (L,ES,S,A à E), technologique (F,G,H,STG,STI, ..), bac Pro, brevet professionnel (BP)
- DEUG, BTS, DUT, écoles d'infirmières, licence (L3), maîtrise, Grande école, école d'ingénieur, de commerce, master (recherche ou professionnel) (M2), DEA, DESS, Doctorat

Question 3. Avez-vous une reconnaissance officielle d'un handicap ? (allocation, pension ou carte d'invalidité)

- Oui
- Non

Question 4. Etes-vous allocataire de minima sociaux ? (revenu de solidarité active, allocation spécifique de solidarité, allocation temporaire d'attente, ...) ?

- Oui
- Non

Question 5. Etes-vous sans domicile fixe ou menacé(e) de perdre votre logement ?

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Question 6. L'un de vos deux parents est-il né à l'étranger ?

- Oui
- Non
- Ne souhaite pas répondre / ne sait pas

Question 7. Quelle est votre nationalité (Pour les personnes ayant plusieurs nationalités, si au moins l'une de ces nationalités correspond à un état membre de l'Union Européenne, cocher la case " Un état membre de l'Union Européenne") ?

- Un état membre de l'Union Européenne
- Un état hors Union Européenne
- Non déterminé

Nous vous remercions d'avoir consacré quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Je soussigné Mme / M..... déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués dans ce document.

Le.....
à

Signature